



SECTION DES BOUCHES DU RHONE

Compte-rendu du CHS-CT Finances du 18 février 2020

Préambule :

Ce CHS-CT, de reprise, encore, largement impacté par la crise COVID, a permis à **FO Finances**, de réaffirmer, dès la lecture de sa déclaration liminaire, son approche globale du problème face aux attermoissements aux manquements gouvernementaux qui ont perturbé l'action des acteurs de prévention.

À l'issue d'une année éprouvante, au plan physique et mental, les agents des finances sont fragilisés et ne sont pas en mesure d'encaisser les bouleversements structurels imposés par Bercy.

La mise en place de la démarche conventionnelle de l'ANACT ne doit pas occulter les enjeux prioritaires que sont, avant tout, les réels progrès à faire dans l'optimisation des conditions de travail et le maintien du moral général.

FO Finances accompagnera, avec vigilance, la progression locale (INSEE PACA) de ce partenariat avec le ministère.

Enfin, Les nombreux travaux et projets immobiliers doivent se faire dans la concertation et le respect, strict, des règles du Code du travail et avec la prise en compte des nouvelles données sanitaires.

1- Point COVID et conditions de travail :

Face à la situation sanitaire, la présidente reconnaît un mal-être et un ras-le-bol chez de nombreux collègues. Un des facteurs principaux de ce malaise serait un sentiment d'isolement dû au travail en distanciel. Elle propose, pour les agents volontaires en difficulté, la possibilité d'un retour en présentiel, en leur octroyant une journée supplémentaire, avec les outils de protection nécessaires.

- **FO Finances** qui a, toujours, dénoncé les dangers de l'isolement sur le psychisme des salariés, réaffirme le principe du volontariat, en TLT, et encourage toute action visant à trouver un équilibre entre les contraintes liées à la lutte contre la covid et les

Risques Psycho Sociaux (RPS) qui en découlent.

Au sujet du foyer d'infection, ayant entraîné des mises en septaine, sur le site DRFIP de saint Barnabé (12^{ème} arr.), **FO Finances** s'associe au rappel sur le respect des gestes barrières. Actuellement, faute de traitements adaptés, c'est le rempart principal contre la maladie.

Par contre, nous recommandons de la prudence dans les commentaires, parfois maladroits, de la situation. Le non port systématique du masque, peut être considéré, par l'employeur, comme un refus d'appliquer une consigne. En aucun cas, il est scientifiquement prouvé que son absence est à l'origine de clusters. Le virus se propage de façon aléatoire. Le masque n'est qu'un outil de prévention et de protection parmi d'autres.

FO Finances demande à l'administration, de faire preuve, aussi, de réactivité, dans le suivi de l'hygiène des locaux.

Un vœu sur le renforcement du nettoyage et de la désinfection des locaux a été demandé et appuyé par l'ensemble des OS.

La DRFIP décide la distribution de masques en tissu, homologués, pour tous ses agents.

A une demande d'attribution de masque FFP2 pour les agents « voltigeurs », la présidente et la médecine de prévention, répondent que le masque chirurgical, accompagné des gestes barrières, est amplement suffisant. Les agents, comme le public, doivent porter, correctement, les moyens de protection et respecter les consignes sanitaires.

FO Finances adhère à cette démonstration, même si nous comprenons l'anxiété de certains, face à des inconnus portant des masques « douteux » et, sûrement, peu efficaces.

Concernant les aménagements de poste de travail, la médecine de prévention informe que, seuls les agents RQTH sont autorisés à obtenir les moyens nécessaires à domicile. Cependant, une réflexion est en cours pour généraliser la mesure. En local, la médecine de prévention a soutenu l'achat de matériel, pour le personnel RQTH, en TLT.

FO Finances s'associe au vœu demandant l'octroi d'une prime complémentaire, compensant les frais déclenchés par le TLT et engendrant une surcharge budgétaire pour les agents.

Rappel sur la conduite à tenir face aux cas contact; Les directions se plient aux directives de la médecine de prévention qui est responsable et qui décide, en dernier

recours, de la présence, ou non, des agents sur site.

2- Suite des vœux votés lors des CHSCT précédents.

FO Finances se réjouit de la réponse favorable sur la tenue d'un GT immobilier (vœu de décembre 2020), passant en revue les principaux chantiers engagés.

Le rejet du vœu n°2, concernant la demande d'expertise agréée sur des travaux de désamiantages et de réaménagements à la rue Bordes (8/12/20), est dans la continuité des arguments apportés lors des débats de la séance plénière précédente, à savoir que les études de faisabilités, faites par de professionnels, sont suffisantes.

FO Finances ne s'associe pas à la nouvelle demande d'expertise agréée, sur les réaménagements post-covid, formulée par ailleurs, et propose, d'utiliser les compétences internes comme l'ergonome du ministère, qui a vocation d'optimiser l'aménagement, les ambiances physiques et l'organisation du travail.

3- Points sur les travaux immobiliers sur les sites du département

Plusieurs sites DRFIP étaient à l'étude.

- **Saint Anne (8ème arr.)** ; Lors d'un précédent CHSCT, **FO Finances** n'avait pas accompagné la demande d'expertise agréée, considérant que la précédente étude de 2013 était suffisante et devait être prise en compte dans sa totalité. Face à la difficile concertation avec une OS présente, qui y voit un «désaccord sérieux et persistant», la présidente propose de s'attacher les services du SAFI-GIM.

FO Finances encourage cette démarche interne pouvant permettre une sortie du conflit réglementaire.

- **CFP Aubagne**, Une inspection commune est programmée le 25/02, sur un futur chantier de désamiantage et de réaménagement complet du R+1, d'une durée envisagée de 5 mois. **FO Finances** fera partie de la délégation. Les probables nuisances sonores devront être rendues supportables dans un site, toujours, occupé.

- **Site de La Ciotat** ; 4 mois de travaux programmés. Face à l'interrogation posée sur les espaces de travail, après réaménagement, une nouvelle réflexion est demandée par l'ensemble des OS. Pour rappel, le code du travail recommande un espace minimum de travail de 10 m² par personne (15m² dans espace bruyant), hors crise covid.

- **1^{er} étage du 16 rue Borde (8ème arr.)** ; 6 mois de travaux.

FO Finances questionne le responsable DRFIP sur sa manière de procéder pour établir son projet. Les documents soumis, au CHSCT, ne sont pas toujours, correctement renseignés ou incomplets et, donc, peu exploitables. Les responsables

de projet ont des outils, à disposition, capables d'aider à l'analyse en amont (ISST, ergonome, SAFI-GIM, médecine de prévention). Il faut les solliciter.

FO Finances Réaffirme l'intérêt des GT immobiliers.

- **22 rue Bordes.** Pas de rétroplanning définitif. Le personnel devra être déménagé sur d'autres sites.

- Site de **Sadi-Carnot (2ème arr.)**, Pas de démarrage de travaux, prévu aujourd'hui, suite à désaccord entre experts.

3- Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) INSEE

FO Finances a participé, en CHSCTM, à la mise en place de cette démarche nationale et transversale, voulue par Bercy, dès 2019. Nous avons rappelé le but: concilier la santé, la sécurité, la qualité au travail et la performance des salariés du MEFR. L'action de l'ANACT s'étalera sur plusieurs années et procédera par étapes. L'INSEE PACA a été choisie comme direction pilote. L'axe de réflexion sera l'organisation du travail et les relations professionnelles, le travail à distance et son aspect managérial.

FO Finances réaffirme sa volonté de voir les représentants locaux du personnel, pleinement associé à l'action de l'ANACT.

La présidente demandera, à l'ANACT, de faire une présentation de sa mission, à l'ensemble du CHSCT 13.

4- point d'information sur le droit d'alerte au SIE/SIP 2/15/16 arrondissements.

Suite aux événements graves, des premières mesures ont été prises. Des rondes régulières de police, seront rétablies. Une prévention avec psychologue envisagée. Le droit d'alerte est suspendu.

Représentant **FO Finances**, **P.LANTELME**